



**RAPPORT ANNUEL
DU COMITÉ DE LA CHARTE
SUR LE DON EN CONFIANCE EN
2009**

Ce rapport concerne la période
janvier 2009 – décembre 2009

Objet social du Comité de la Charte

« Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en contrôlant l'application... »

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante



Faits marquants de l'année 2009

▪ Quatre nouvelles organisations agréées :

- Elevages Sans Frontières : www.elevagessansfrontieres.org
- L'Institut Gustave Roussy : www.igr.fr
- La Fondation Gustave Roussy
- Aide à l'Enfance Tibétaine (AET) : www.a-e-t.org

Tout comme les 56 associations déjà agréées avant elle, ces quatre nouvelles organisations agréées s'engagent à respecter la Charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles.

▪ Candidats à l'agrément du Comité

Le Comité constate qu'un nombre croissant d'organisations sollicitent son agrément. Au 31 décembre 2009, ce sont neuf candidatures d'organisations qui ont été acceptées par le Conseil d'administration et transmises à la Commission d'agrément et de contrôle pour examen et neuf autres organisations en préparation d'une demande de candidature officielle.

▪ Activité contrôle

Tous les agréments ont été renouvelés sauf deux actuellement en cours de conciliation conformément aux statuts. Tous les renouvelés sauf 2 ont fait l'objet de demandes de mise en conformité entraînant un progrès dans leur redevabilité.

▪ Déontologie

Deux nouvelles règles concernant la rémunération des dirigeants élus et le pilotage et la rémunération des agences de collecte ont été adoptées. Une troisième sur l'information financière et l'obligation d'un compte-rendu sous la forme d'un « Essentiel de l'année » était en cours d'adoption à fin 2009.

▪ Colloque du 8 octobre 2009 à l'occasion du 20^e anniversaire du Comité

Plus de 260 personnes ont participé à cette journée de réflexion sur les défis de la philanthropie de la prochaine décennie. Les actes de cette journée ainsi que les résultats des deux études réalisées par l'Institut CSA sur « Les défis de la prochaine décennie pour l'appel à la générosité publique » et par FORS Recherche Sociale sur « L'évaluation des performances des organisations » sont disponibles sur le site Internet du Comité : www.comitecharte.org

TABLE DES MATIERES

I – Le contrôle et l’agrément des organisations	p 6
1.1 Rapport de la Commission d’agrément et de contrôle (CAC) sur l’année 2009	p 6
1.2. Le fonctionnement du corps de contrôle en 2009	p 9
II – Déontologie et groupes de travail	p 13
2.1 La rémunération des dirigeants élus	p 13
2.2 Le pilotage et la rémunération des agences de collecte	p 13
2.3 Compte d’Emploi des Ressources (CER) et informations financières	p 15
2.4 Etude sur les réserves financières des organisations	p 16
III – Communication et relations extérieures	p 17
3.1 Communication externe	p 17
3.2 Colloque du 8 octobre sur le thème « Organisations qui font appel à la générosité du public : les défis de la prochaine décennie »	p 18
3.3 Relations extérieures	p 20
3.4 Candidats à l’agrément	p 23
IV – La gouvernance du Comité	p 25
4.1 Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2009 et réunion annuelle statutaire des contrôleurs, des membres de la Commission d’agrément de contrôle, des bénévoles et des administrateurs	p 25
4.2 Le Conseil d’administration	p 26
4.3 Lancement du plan stratégique de 3 à 5 ans	p 28
V – Les ressources humaines	p 29
5.1 Contribution des bénévoles	p 29
5.2 Equipe salariée	p 29
VI - Extrait des comptes	p 30
ANNEXES AU RAPPORT D’ACTIVITE	p 33
Annexe 1 Les organisations agréées par le Comité de la Charte	
Annexe 2 Les membres du Conseil d’administration	
Annexe 3 Programme du Colloque du Comité de la Charte du 8 octobre 2009	
Annexe 4 Articles sur le Comité et citations parus dans les médias en 2009	

I – LE CONTROLE ET L'AGREMENT DES MEMBRES

1.1 Rapport de la Commission d'agrément et de contrôle (CAC) sur l'année 2009

1.1.1 Les décisions de la CAC en matière de renouvellement d'agrément des membres

En 2009, 18 organisations membres du Comité ont fait l'objet d'un rapport triennal conduisant à une décision sur le renouvellement de leur agrément, chiffre comparable à ceux des années précédentes (19 en 2008).

Ces organisations, 16 associations et 2 fondations, oeuvrent dans des activités variées, représentatives des secteurs présents au sein du Comité de la Charte : entraide nationale et internationale, aide à des catégories de population spécifiques défavorisées, à l'enfance, aux handicapés, à destination des exclus, ... et se diversifient également par leur taille et leur implantation territoriale, leurs structures juridiques plus ou moins complexes, leurs modes d'intervention.

a) Rappel des dispositions statutaires

Les types de décisions de la Commission d'agrément et de contrôle sont définis à l'article 8.3 du règlement intérieur du Comité. Elles peuvent être de cinq niveaux :

- renouvellement pur et simple de l'agrément ;
- renouvellement assorti d'observations, de recommandations et/ou demandes d'amélioration ;
- renouvellement avec injonction de faire ;
- renouvellement assorti d'un avertissement ;
- non renouvellement.

Il est précisé dans le texte que « *le non respect par l'organisation des demandes d'améliorations formulées par la Commission d'agrément et de contrôle justifie une décision plus sévère* ».

b) Les décisions prononcées par la CAC en 2009

Sur l'ensemble des dossiers de renouvellement examinés,

- 14 ont donné lieu à renouvellements de l'agrément (dont 2 renouvellements purs et simples, et 12 assortis de demandes) ;
- 2 ont fait l'objet d'un report de décision dans l'attente d'un complément d'instruction ;
- 2 ont conduit à une décision de non renouvellement pour l'une des organisations et de retrait d'agrément en cours de période triennale pour une autre, sur autosaisine de la Commission.

Pour ces deux dernières organisations, conformément à notre règlement intérieur, une procédure de conciliation, qui est suspensive, a été initiée à leur demande. Dans ce cadre, les organisations concernées ont pris des engagements de mise en conformité imposant des modifications substantielles de leurs pratiques à des termes précis. La mise en oeuvre de ces modifications était en cours à fin 2009.

c) Les demandes accompagnant les décisions

Comme ce fut le cas les années précédentes, les demandes assortissant les décisions de renouvellement portent sur des améliorations sur les points de contrôle relevant des exigences de la Charte. On a pu encore noter une convergence entre les diverses organisations sur certains points sensibles à améliorer pour être en conformité avec les principes de la Charte, les écarts constatés ne reflétant pas forcément des difficultés dues à la taille de l'organisation ni à sa complexité de fonctionnement, même si ce dernier aspect joue un rôle non négligeable.

En se référant aux grands principes de la Charte, on note :

- Sur le **fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée** :
 - ° Concernant le **fonctionnement statutaire** : trois demandes essentiellement, sur la nécessité d'établissement d'un règlement intérieur, ou d'une amélioration de celui-ci pour bien définir les rôles et responsabilités des instances dirigeantes, une demande portant sur la nécessité d'établissement de PV d'assemblées, non régulièrement établis.
 - ° La gestion désintéressée n'a pas nécessité de commentaires particuliers.
- **La rigueur de la gestion**, en revanche, suscite plus d'observations, et porte sur les points suivants :
 - ° établissement de procédures aux différents stades du fonctionnement de l'organisation, amélioration des outils de suivi d'activité, ou budgétaire, formalisation d'appels d'offres, réécriture de guide de procédures, avec établissement d'un calendrier de réalisation, le cas échéant ;
 - ° mise en place de fonction d'audit interne, démarche d'établissement d'une cartographie des risques ;
 - ° plan stratégique à moyen terme, en vue de pérenniser l'activité de l'organisation et son financement ;
 - ° combinaison des comptes des différentes entités constituant l'ensemble économique et financier du projet associatif de l'organisation membre.

La moitié des rapports triennaux examinés ont fait l'objet de demandes de cet ordre, demandes correspondant aux préoccupations déjà manifestées par les organisations, voire par des démarches ou débuts de réalisation déjà entreprises par elles.
- **La qualité de la communication et des actions de collecte de fonds** a aussi suscité des demandes d'amélioration des pratiques pour la moitié des dossiers examinés. Les principaux domaines concernés ont été les suivants :
 - ° maîtrise de la communication par le conseil d'administration, contrôle et harmonisation de la communication réalisée directement par des antennes locales ou comités départementaux, dans le sens de la politique fixée par le siège central ;
 - ° cohérence de l'information à destination des donateurs et du public en général, conforme à l'objet associatif et à l'importance relative d'un appel à dons spécifique, le cas échéant, dans l'ensemble de l'activité ;

- ° clarté de l'information au donateur sur l'utilisation de son don, et traçabilité autant que faire se peut, notamment lorsqu'il s'agit d'utilisation indirecte à l'international via un réseau redistributeur pratiquant la mutualisation des dons en provenance des différents pays ;
 - ° rappel de la conformité aux principes de la charte du Comité dans la sous-traitance de la collecte ;
 - ° rappel des règles d'utilisation du logo et de la marque d'agrément du Comité dans la communication des organisations membres, en excluant en outre toute ambiguïté sur le rôle du Comité à l'occasion du contrôle.
- La **transparence financière** a suscité peu de demandes spécifiques, en dehors d'un rappel sur l'identification de fonds collectés par des antennes locales et du rappel de règles d'affectation des charges dans le CER, contrairement à des demandes plus nombreuses faites dans les années précédentes. L'adoption du nouveau modèle de CER requis par l'Administration, à partir des comptes 2009, et les recommandations du Comité sur son utilisation par les organisations en termes de communication, susciteront certainement de plus amples commentaires en 2010 et 2011.

1.1.2- Les nouveaux agréments

Au cours de l'année 2009, la Commission d'agrément et de contrôle a également prononcé l'agrément de deux nouveaux membres : l'Institut Gustave Roussy (qui a donné lieu à l'attribution de deux agréments, l'un en faveur de l'Institut Gustave Roussy, l'autre en faveur de la Fondation Gustave Roussy), et l'Aide à l'Enfance Tibétaine.

Ces admissions ont été prononcées, conformément aux textes en vigueur du Comité, après une instruction menée selon la même méthodologie que celle appliquée aux membres déjà agréés.

1.1.3 - Le rôle consultatif de la CAC en 2009

En application de l'article 14 des statuts, la Commission d'agrément et de contrôle a été consultée sur différents textes ou rapports d'études, réalisés et adoptés par le Conseil d'administration du Comité au cours de l'année 2009, notamment :

- Consultation à l'occasion de la réalisation, à l'initiative du Conseil d'administration et sous le pilotage d'un administrateur, d'une étude sur la rémunération des agences de collecte ;
- Consultation à l'occasion de l'adoption par le Conseil de nouvelles règles déontologiques en matière de
 - ° rémunération des agences de collecte, après l'éclairage donné par l'étude sus-citée,
 - ° rémunération des dirigeants élus d'organisations membres ;
- Consultation formelle à l'occasion de l'adoption par le Conseil d'administration des nouveaux TAC VII et VIII, la nouvelle réglementation comptable en matière de CER ayant rendu caduque la rédaction du TAC précédemment préconisé par le Comité, ce qui a conduit le Comité à proposer des règles de publication de compte-rendu d'activité et financier (« Essentiel » des activités de l'année, en cours d'application chez les membres du Comité, et recommandation d'un rapport annuel).

1.1.4 - Les autres participations de la CAC au fonctionnement du Comité

▶ Comité de liaison CA /CAC

Dans le cadre du fonctionnement normal du Comité, il y a lieu de signaler la création du Comité de liaison CA/CAC, constitué à l'initiative du Conseil d'administration et composé à parité de membres de la Commission d'agrément et de contrôle et du Conseil. Son but est de faciliter la compréhension mutuelle de chaque instance dans le cadre de ses compétences et attributions respectives.

▶ Initiation d'étude transversale

La Commission d'agrément et de contrôle a également initié une étude transversale sur les réserves des organisations, menée par un ancien commissaire de la Commission et le concours de contrôleurs du Comité. Cette étude a montré la nécessité pour les organisations de bien définir leur stratégie en matière de réserves, et de l'expliciter, afin d'éviter tout jugement rapide, et parfois erroné, sur un niveau de réserves précis et défini a priori à raison de l'activité notamment.

1.2 – Le fonctionnement du corps de contrôle en 2009

1.2.1 - Participations aux activités du Comité : colloque, réunions internes, études

En dehors de l'étude sur les réserves, ci-dessus mentionnée à laquelle ont participé de nombreux contrôleurs, on notera :

▶ Colloque du Comité du 8 octobre 2009, sur les enjeux de la prochaine décennie en matière de générosité publique :

Très forte participation de l'ensemble du corps de contrôle à ce colloque organisé à l'occasion du vingtième anniversaire de la création du Comité, où l'apport de personnalités extérieures françaises et internationales de premier plan a été largement apprécié.

▶ Réunion du corps de contrôle du 20 octobre 2009 :

Cette réunion annuelle traditionnelle à laquelle assistent des membres du Conseil d'administration et des organisations a été l'occasion pour le corps de contrôle, très fortement présent en nombre, de s'exprimer librement et d'échanger sur la vie du Comité.

1.2.2 - Participation au Plan de développement à Moyen Terme du Comité

Au deuxième semestre, dans le cadre de l'établissement du plan de développement à moyen terme du Comité, initié par les instances dirigeantes du Comité, des membres de la Commission d'agrément et de contrôle, et des contrôleurs ont été invités à participer à différents groupes de travail constitués par le Conseil d'administration.

1.2.3 - La composition du corps de contrôle

Pour mémoire, le corps de contrôle est composé de contrôleurs et de commissaires, tous bénévoles, soumis au devoir de réserve dans l'exercice de leurs fonctions respectives, et dont l'indépendance à l'égard des organisations dont ils ont la charge est impérative.

A fin 2009, le Comité comptait :

- 47 contrôleurs désignés en charge d'une ou plusieurs organisation(s),
- 6 contrôleurs recrutés mais non encore affectés à une organisation,
- 11 commissaires.

1.2.4 - Formation méthodologique des contrôleurs

Plusieurs modules de formation ont été proposés aux nouveaux contrôleurs en 2009. Ils ont tous été animés par des bénévoles du Comité, à l'exception des formations sur le marketing direct de la collecte de fonds, animées par un intervenant extérieur.

▪ Réunions d'intégration des bénévoles

Deux réunions d'intégration des nouveaux contrôleurs animées par la Direction du Comité se sont déroulées les 17 mars et 9 novembre 2009.

▪ Modules de formation sur la méthodologie et la mission de contrôle

Comme les années précédentes, elle a été dispensée en 2009 par plusieurs commissaires et contrôleurs. Deux sessions ont été proposées : l'une le 30 mars, l'autre le 16 novembre 2009.

Par ailleurs, une formation spécifique au CER a résulté des travaux entrepris en cours d'année par un groupe de travail spécifique (Cf. ci-dessus) en raison de la nouvelle norme comptable imposée en la matière par l'administration. Elle a été dispensée les 30 avril, 27 mai et 23 juin 2009, à l'ensemble du corps de contrôle et des membres du Comité.

Les modules ont été reformatés pour la session du 16 novembre 2009, qui a regroupé en une même journée :

- une séance sur « la méthodologie du contrôle » ;
- une séance sur « les points de contrôle », autrement dit contenu du contrôle.

Le « reformatage » consistait à réunir les différents textes en vigueur au Comité et portant tant sur le contenu des contrôles que sur la méthodologie, et à présenter les principaux points de contrôle permettant au contrôleur de remplir au mieux sa mission.

Le support de cours, commenté en séance et distribué à chaque participant, a été également adressé à tout membre du corps de contrôle, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration. Les administrateurs ont d'ailleurs, à leur demande, été invités à participer aux séances de formation ; deux ont eu d'ores et déjà la possibilité d'y participer.

Cette formation théorique doit nécessairement être complétée par une formation terrain.

Il s'agit de mettre à profit l'expérience des contrôleurs acquise au sein du Comité au bénéfice des nouveaux contrôleurs recrutés. La participation de nouveaux contrôleurs, sous la direction de contrôleurs en charge d'une organisation, d'une certaine taille notamment, était effective depuis plusieurs années ; elle sera développée.

▪ Module de formation sur le marketing direct de la collecte de fonds

Par ailleurs, un module de formation sur le marketing direct de la collecte de fonds (prospection et fidélisation) a été proposé le 25 mai 2009 par un intervenant extérieur.

1.2.5 – La fonction de commissaire

Les commissaires (réglementairement au nombre de 8 à 12, et 11 membres effectifs en 2009) composent la Commission d'agrément et de contrôle qui statue sur l'admission de nouvelles organisations à l'agrément du Comité, et sur le renouvellement triennal des membres. En 2009, la Commission s'est réunie 11 fois, les 22/01, 12/03, 28/04, 28/05, 25/06, 17/09, 1/10, 15/10, 19/11, 24/11 et 17/12. Le mandat des commissaires est de 3 ans renouvelable une fois.

Le rôle distinct des contrôleurs et des commissaires au sein du corps de contrôle est établi par les textes du Comité précisant les deux fonctions (article 15 des Statuts, articles 14 à 18 du Règlement intérieur, concernant le contrôleur ; article 14 des Statuts, articles 11 à 13 du Règlement d'agrément concernant la Commission d'agrément et de contrôle). Ces différentes fonctions des commissaires étant peut-être insuffisamment explicitées dans les textes, en voici le rappel :

A titre préliminaire, le **commissaire constitue avec le ou les contrôleur(s)** de chacune des organisations dont il a la charge, et dont la liste est établie par le président de la Commission d'agrément et de contrôle, **une équipe veillant à la bonne application des règles du Comité.**

En conséquence, il assume un **rôle d'encadrement** et de pilotage des contrôleurs des organisations dont il a la charge. A ce titre,

- il doit s'assurer que le contrôleur bénéficie de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission : prise de connaissance des dossiers internes au Comité sur l'organisation concernée ; assistance du contrôleur auprès de l'organisation, si celui-ci en manifeste la demande, ou si l'organisation en exprime le besoin ; cette assistance est permanente, et non seulement à l'occasion de la remise des rapports triennaux.
- il approuve le programme de travail élaboré par le contrôleur, et participe à sa présentation à l'organisation ;
- il contrôle son exécution en matière de contenu et de calendrier ;
- il signe avec le contrôleur la conclusion conjointe du rapport triennal soumis à l'examen de la Commission d'agrément et de contrôle (en cas de désaccord, les deux opinions du commissaire et du contrôleur sont soumises à la Commission) ;
- le cas échéant, il examine avec l'organisation, en présence du contrôleur, les principaux points du rapport et des conclusions afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur d'interprétation, et ce avant l'envoi officiel du rapport par le Comité à l'organisation dans le cadre de la procédure contradictoire.

En tant que **membre de la Commission d'agrément et de contrôle** :

- il participe à l'examen des dossiers de premier agrément ou de renouvellement triennal d'agrément des organisations, et au vote de la décision de la Commission, selon les textes en vigueur au Comité ;
- pour la bonne organisation du fonctionnement de la Commission, il convient avec le président de la commission de l'échéancier de remise des rapports des contrôleurs, et veille à ce que cet échéancier soit respecté ;
- il est obligatoirement consulté sur toute modification de la Charte et des règles déontologiques, et plus généralement sur toute question portant sur la déontologie et son contrôle ;

- dans le cadre d'un premier agrément, selon les textes en vigueur en 2009, deux commissaires désignés par le président de la Commission sont chargés de l'étude du dossier et de la rédaction d'un rapport d'agrément soumis à la décision de la Commission. Il peut, le cas échéant, leur être adjoint un contrôleur pour l'instruction du dossier.

D'autres fonctions sont également attribuées au commissaire :

- Il participe à l'information de l'ensemble des contrôleurs affectés aux organisations dont il a la charge sur des sujets communs (réunions d'équipe, appelés « petits cercles »), et peut catalyser les avis éventuellement émis sur des propositions d'études transversales sur des points de contrôle ou thèmes précis ;
- Il procède à une évaluation des contrôleurs en vue d'une meilleure affectation et adéquation au sein des différentes organisations membres, en relation avec le président de la Commission ;
- Il est, aux côtés du contrôleur, l'interface du Comité auprès des organisations en matière de déontologie et de bonnes pratiques, de par sa connaissance de plusieurs organisations. Il est garant de la jurisprudence du Comité.

Un séminaire de réflexion interne à la Commission d'agrément et de contrôle a eu lieu le 15 octobre 2009, qui a permis de réfléchir sur ces différentes fonctions et d'élaborer un module de formation destiné à mieux faire connaître le rôle spécifique des commissaires au sein du corps de contrôle, et de préparer les remplacements des membres de la Commission dont le mandat arrive à échéance (trois en 2010).

► CONCLUSION

L'effort de participation accrue de chacun de ses membres au fonctionnement du corps de contrôle, entrepris depuis plusieurs années, a été significatif en 2009.

C'est un facteur de progrès pour chacun des contrôleurs dans l'exercice de sa fonction, mais aussi, globalement pour le fonctionnement de la Commission et son adaptation aux mutations de notre environnement.

Cet enjeu d'amélioration devra être poursuivi en 2010 au profit du fonctionnement du Comité mais surtout des organisations agréées.

II- DEONTOLOGIE ET GROUPES DE TRAVAIL

Le Comité a poursuivi son travail normatif et de recherche sur la déontologie et sur les modalités de contrôle à mettre en œuvre.

2.1 La rémunération des dirigeants élus

Pour rappel, la Charte imposait que les administrateurs des organisations faisant appel à la générosité du public ne soient pas rémunérés au titre de leur fonction d'administrateur.

Compte tenu de l'évolution législative qui a admis sous certaines conditions une rémunération d'un ou de plusieurs des dirigeants élus d'associations ou de fondations, il a paru opportun au Comité de la Charte, dès le début 2006, de réexaminer si cette interdiction imposée par la Charte devait être maintenue.

Un processus d'études, d'auditions et de consultations des membres a été mené au cours de ces deux dernières années (pour plus de détails, cf. Rapport annuel de 2008).

A la suite de la dernière consultation écrite sur la proposition de modification de la règle du Comité qui s'est terminée le 31 octobre 2008, un débat a été organisé le 11 février 2009 chez Vaincre la Mucoviscidose, avec plus de 30 organisations membres.

Le comité de déontologie du Conseil d'administration du Comité a ensuite examiné les modifications à apporter à ce projet avant de le soumettre au Conseil d'administration pour décision.

La nouvelle règle a été décidée par le Conseil d'administration du Comité lors de sa séance du 2 juillet 2009. Elle tient compte de nombre de remarques faites lors des différentes consultations.

Cette nouvelle règle a été publiée et est applicable depuis. La nouvelle version de la Charte et des TAC remplace l'ancienne sur le site Internet du Comité.

2.2 Le pilotage et la rémunération des agences de collecte

Pour rappel, les textes du Comité interdisaient « toute rémunération des prestataires assise sur les produits de la collecte ». Un certain nombre d'acteurs du secteur associatif dont France générosités, l'Association Française des Fundraisers (AFF) avaient saisi 2007/début 2008 le Comité sur le sujet après avoir constaté que la multiplication des acteurs (Fondation de Coopération Scientifique, Fondations d'Universités, collecteurs étrangers...) et des modes de collecte (par Internet, collecte de rue..) générait une remise en question de la règle de non rémunération au pourcentage de la collecte.

A l'occasion du questionnaire sur les TAC, le Comité avait aussi constaté que certaines organisations agréées ne respectaient toujours pas cette règle. Enfin, les termes « produits de la collecte » étaient mal définis.

La mission d'étude pilotée par Claude Thélot, administrateur, accompagné de Frédéric Salas, a remis son rapport début 2009. Celle-ci avait été précédée d'auditions d'administrateurs, de directeurs généraux et

de directeurs de la collecte d'organisations membres ainsi que d'agences de collecte et d'experts, et d'un séminaire interne réunissant des membres du Conseil d'administration et de la Commission d'agrément et de contrôle, le 24 novembre 2008, pour échanger sur le sujet.

Le rapport de MM. Thélot et Salas ainsi que la position provisoire du Conseil d'administration du Comité sur cette question ont été envoyés à l'ensemble des organisations membres. Cette dernière a fait l'objet d'un débat réservé aux membres le 26 mars, après l'Assemblée générale du Comité.

A la suite de ce débat, toutes les organisations membres ont été sollicitées afin de donner leur avis, par écrit, sur cette position provisoire du Comité pour le 4 mai.

Le comité de déontologie s'est ensuite réuni le 24 juin sur le projet de nouvelle règle pour proposer au Conseil d'administration une nouvelle version.

Compte tenu de la complexité du sujet, le Conseil a souhaité faire une nouvelle consultation écrite avant la publication avec pour date limite le 30 septembre.

A l'issue de cette seconde consultation, et après examen par le Comité de déontologie courant novembre, les nouvelles règles ont été adoptées par le Conseil d'administration du 4 décembre 2009.

Celles-ci ont tenu compte de nombre des suggestions et remarques qui ont été faites lors du débat et des diverses consultations. Au total, les principaux aspects de ce texte sont :

- Maintien du principe de « non rémunération liée au montant des sommes collectées » et précision quant à sa formulation ;
- Renforcement du rôle et de la responsabilité du Conseil d'administration « qui doit valider une fois par an la stratégie de collecte, de message et de fréquence des appels de fonds » (ce qui, bien entendu, ne veut pas dire qu'il revoit tous les messages) ;
- Possibilité pour le Conseil d'administration qu'il « décide et dans ce cas acte, au cas par cas, si l'organisation rémunérera ou non les agences ou prestataires en fonction de résultats de la collecte autres que les sommes collectées » ;
- Demande que les contrats, et les modalités convenues, soient écrits et précisent s'il s'agit d'un contrat de mandat ou d'entreprise ; rappel de l'interdiction des commissions occultes ;
- « L'organisation doit éviter que ses appels portent *régulièrement* sur une part non représentative de l'ensemble de son activité. Lorsque c'est le cas, le produit de cet appel doit être affecté à l'objet déclaré » ;
- Introduction, lors de l'examen de cette stratégie par le Conseil, de l'idée que le « coût global de la collecte (...), compte tenu du contexte propre de l'organisation, doit représenter une proportion raisonnable des sommes collectées » et que la collecte doit être « efficiente », règles qui figurent dans les différentes chartes étrangères analogues aux nôtres ;
- Rappel que « L'ensemble des actions de collecte est soumis au processus de contrôle interne de l'organisation ».

Ces nouvelles dispositions sont applicables à compter du 4 décembre 2009. Les contrats en cours qui ne s'y conformeraient pas peuvent continuer jusqu'à la date d'échéance ou de renouvellement la plus proche. Elles ont été publiées sur le site Internet du Comité.

Le Comité a prévu d'organiser, au cours de l'année 2010, une formation spécifique pour les administrateurs des organisations sur ces sujets.

2.3 Compte d'Emploi des Ressources (CER) et informations financières

Dans la suite des travaux menés en 2008 et de la publication de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable, le groupe de travail du Comité sur le CER, composé de plus d'une dizaine d'organisations membres, s'est réuni à plusieurs reprises en 2009.

Le groupe de travail CER s'est réuni 3 fois en 2008 (16 septembre, 25 novembre et 17 décembre) et 5 fois en 2009 (13 janvier, 12 mars, 5 mai, 30 septembre, 22 octobre) – 2 séances de présentation des travaux aux membres ont, en outre, été organisées en 2009 (le 17 juin à l'Institut Pasteur et le 17 novembre à la Fondation de France). Le 12 octobre 2009 s'est également réuni le sous-groupe de réflexion sur la définition d'un modèle économique.

Il a notamment permis d'échanger sur les difficultés rencontrées au fur et à mesure de la mise en œuvre de la nouvelle norme, de recueillir les commentaires sur le projet d'un « *Rapport annuel* » présenté lors de la réunion du groupe du 28 novembre 2008 et de discuter sur la forme et le contenu que devrait prendre un document abrégé, dénommé « *Essentiel* ».

A cet effet, le Comité a organisé le mercredi 17 juin 2009, à l'Institut Pasteur, une réunion de l'ensemble des organisations membres avec pour objectif de présenter les premiers résultats du groupe de travail sur ce sujet.

Cette réunion a notamment permis :

- d'échanger et partager les expériences sur les progrès de la mise en œuvre de la nouvelle norme comptable ;
- de présenter un projet de Texte d'Application de la Charte (TAC) pour un « *Essentiel de l'année* », ainsi qu'un projet de recommandation sur le principe d'un « *Rapport annuel* », c'est à dire : comment présenter l'information financière des organisations en appliquant la nouvelle norme du CER.

L'objectif recherché étant de proposer un mode de communication financière qui ne soit pas centrée que sur le CER et d'attirer l'attention sur la diversité des modèles socio-économiques des organisations.

La première ébauche des deux projets présentés lors de cette réunion, respectivement une nouvelle règle du Comité pour L'*Essentiel de l'année* et une nouvelle recommandation pour le *Rapport annuel*, a été soumise ensuite à une consultation générale des membres pour remarques, suggestions et commentaires.

A la suite des retours enregistrés, le Groupe de travail s'est réuni pour analyser les réponses le 30 septembre pour l'*Essentiel* et le 22 octobre pour le *Rapport annuel* afin de publier une nouvelle version de ces 2 projets.

Ces nouvelles versions ont été présentées lors d'une réunion de l'ensemble des membres, le 17 novembre à la Fondation de France, pour discuter de ces projets et proposer une décision finale.

Celle-ci a été prise le 14 janvier 2010. Les nouveaux TAC VII et VIII et la recommandation sont désormais incorporés dans les textes déontologiques du Comité figurant sur le site Internet.

Des réunions de travail seront programmées durant l'année 2010 avec l'ensemble des membres, afin de les aider dans la mise en œuvre de ce nouveau document, ainsi qu'avec le corps de contrôle pour évoquer les dispositions spécifiques de contrôle à mettre en œuvre sur ce sujet.

De nombreux représentants des organisations agréées et du corps de contrôle ont participé aux travaux de ce groupe. Le Comité de la Charte tient à les remercier pour leur implication et la qualité de leur travail.

2.4 Etude sur les réserves financières des organisations

Le Comité de la Charte a constaté une forte disparité des réserves des organisations agréées et s'est interrogé sur les effets que pouvaient avoir leur excès ou leur insuffisance. Après en avoir débattu, le Conseil d'administration a demandé à la Commission d'agrément et de contrôle de procéder à une étude sur ce thème. Celle-ci a été confiée à un ancien commissaire.

Le sujet est important et délicat. Des réserves faibles menacent la pérennité des organisations et doivent conduire à des mesures de redressement. A l'inverse, des réserves importantes vont à l'encontre de la vocation des organisations qui est de réaliser leurs missions d'intérêt général, pas de thésauriser. Entre un niveau de réserves qui peut paraître trop faible ou au contraire trop élevé, la question est de savoir si le Comité de la Charte peut définir un niveau satisfaisant.

La Charte ne fixe pas de règles précises en matière de réserves. Elle énonce toutefois quelques principes qui autorisent le Comité à se pencher sur cette question :

- *La transparence.* En vertu de ce principe les organisations membres s'engagent à ne pas occulter leur politique de réserve à l'égard des donateurs.
- *Le respect de la volonté du donateur.* Lorsqu'une grande partie des dons est régulièrement mise en réserve, il convient de s'assurer que cela correspond bien à la volonté du donateur.
- *La gestion financière.* La Charte dit : « *Les organisations membres ne doivent pas rechercher de manière systématique la réalisation d'excédents importants. Toutefois elles doivent s'efforcer de constituer des réserves leur permettant de respecter leurs engagements.* » Le respect des engagements va de soi. Les rédacteurs de la Charte ne l'ont pas précisé, mais il paraît légitime que les réserves couvrent aussi des risques et des projets.
- *L'information fiable, loyale, précise et objective.* Ce principe porte notamment sur l'origine et l'utilisation des fonds collectés, donc sur leur mise en réserves éventuelle.
- *La transparence financière.* Il s'agit de diffuser à tous les donateurs le compte d'emploi des ressources et le bilan accompagné de *commentaires clairs et synthétiques*. Les commentaires du bilan doivent donc donner des informations sur les réserves.

Afin de se faire une idée des pratiques existantes, un recensement du niveau des réserves et des politiques suivies en la matière auprès de 56 organisations dont 8 non agréées a été effectué. Ce travail a servi de base à une étude qui sera examinée, début 2010, par le Conseil d'administration du Comité et distribuée aux membres ensuite.

III – COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

3.1 Communication externe

➔ Retombées média pour 2009

Les résultats en matière de retombées média connaissent ainsi une forte augmentation par rapport à 2008. Ce sont en effet plus de 137 retombées médias qui ont été recensées de façon non exhaustive sur l'année (contre 90 en 2008 et, pour rappel, 20 en 2006).

Nous constatons notamment des sollicitations de la part des médias audiovisuels beaucoup plus fréquentes pour les sujets d'actualité liés au secteur (Le Parisien, SPA et en 2010 pour Haïti) Ces éléments nous amènent à penser que la connaissance des activités du Comité de la Charte par les médias s'est nettement améliorée au cours des dernières années.

Au total, neuf communiqués de presse ont été publiés en 2009 (contre 4 en 2008) sur les sujets suivants :

- **« Une nouvelle organisation, Élevages sans Frontières, a obtenu l'agrément du Comité de la Charte »,** en janvier ;
- **« A l'occasion de son Assemblée générale du 26 mars 2009, le Comité de la Charte présente son rapport annuel sur le don en confiance en 2008 »,** en mars ;
- **« Deux nouvelles organisations, l'Institut Gustave Roussy et la Fondation Gustave Roussy, ont obtenu l'agrément du Comité de la Charte »,** en juin ;
- **« La Société Protectrice des Animaux (SPA) n'est pas agréée par le Comité de la Charte : Rapport de la Cour des Comptes sur la SPA »,** en septembre ;
- **« Le Comité de la Charte agrée une 60^{ème} organisation faisant appel à la générosité du public : Aide à l'Enfance Tibétaine (AET) »,** en septembre ;
- **Communiqué de presse à l'occasion du colloque du 8 octobre pour le 20^{ème} anniversaire du Comité,** en septembre ;
- **« Réaction du Comité de la Charte à l'article du journal "Le Parisien" du mercredi 14 octobre sur 17 associations mises en cause par la justice »,** en octobre ;
- **« Le Comité de la Charte rappelle les précautions à prendre avant de donner »,** en octobre ;
- **Communiqué de presse de fin d'année : "Pour un don éclairé et responsable »,** en décembre.

L'actualité de la philanthropie en 2009 a généré une plus grande présence du Comité de la Charte et des prises de position parfois plus marquées notamment à la suite des événements suivants :

➔ Réaction du Comité de la Charte à l'article du journal "Le Parisien" du mercredi 14 octobre sur 17 associations :

A la suite de cet article, le Comité de la Charte a tenu à rappeler aux donateurs et au public que :

- les organisations visées n'étaient pas agréées par le Comité ;
- les associations et fondations, en général, faisaient un travail admirable grâce à leurs donateurs et avec leurs bénévoles et dirigeants ;
- qu'ils pouvaient donc continuer à donner en confiance en particulier aux organisations agréées par le Comité.

Les représentants du Comité sont intervenus à cette occasion dans les médias suivants :

TF1 : 13h et 20h, France 2 : l'invité de 13h et 20 h, France 3 - édition nationale 19/20 et soir 3, M6 : le 19h45, France 5 - émission du 14/10/09 à 13h40, La Croix du 15/10/09, Europe1, RTL : le journal de 18h et celui de 19h , France infos : le débat de 11 h du 15/10/09 et RFI.

➔ Réaction du Comité de la Charte au Rapport de la Cour des Comptes sur la Société Protectrice des Animaux (SPA)

A l'occasion de la publication du rapport de la Cour des Comptes sur la Société Protectrice des Animaux (SPA), le Comité a publié un communiqué de Presse pour non seulement clarifier que la SPA n'a jamais été agréée par le Comité mais aussi pour demander que, dans l'intérêt des donateurs et pour maintenir leur confiance, cette association suspende la collecte de fonds tant que les dysfonctionnements graves relevés par la Cour n'ont pas été corrigés.

➔ Relations avec les donateurs et le public

Comme chaque année, et notamment de façon plus marquée lors d'événements tels que la publication du rapport de la Cour des Comptes sur la Société Protectrice des Animaux (SPA) ou de la révélation du journal Le Parisien sur 17 associations, le Comité a été en 2009 très souvent interrogé directement par des donateurs et des personnes en recherche d'informations.

La grande majorité d'entre eux ont souhaité connaître la liste des organisations agréées afin de déterminer leurs choix de dons. D'autres ont manifesté leur souhait de ne plus être sollicités par des appels de collecte, ont demandé des informations sur des organisations agréées ou non, ou bien ont fait part de litiges... Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi par les contrôleurs.

Le site Internet www.comitecharte.org

La fréquentation du site s'établit en 2009 à 141 358 visites, soit une moyenne de **11 779 visites par mois**. Une refonte du site Internet afin d'en augmenter l'attractivité sera programmée en 2010.

3.2 – Colloque du 8 octobre 2009 sur le thème « Organisations qui font appel à la générosité du public : les défis de la prochaine décennie »

A l'occasion de son 20^e anniversaire, le Comité a organisé un colloque le 8 octobre 2009 au Collège des Bernardins, sur le thème « **Organisations qui font appel à la générosité du public : les défis de la prochaine décennie** ». Ce colloque était placé sous le haut patronage de Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et Haut commissaire à la jeunesse.

Plus de 260 dirigeants (Présidents et Directeurs généraux des organisations (associations et fondations) qui font appel à la générosité du public) et décideurs et relais d'opinion (élus, fonctionnaires, organismes de contrôle, journalistes, bailleurs de fonds institutionnels et privés...) ont participé à cette journée de réflexion.

Le programme a couvert une diversité de sujets avec pour objectif de contribuer à la réflexion sur les défis de la philanthropie.

La présentation de l'étude réalisée par l'Institut CSA sur « Les défis des 10 ans à venir pour les organisations faisant appel à la générosité » et l'intervention de Diana Aviv, DG d'Independent Sector, USA, sur le thème « Les défis des Charities aux USA », ont permis lors de la séance plénière de la matinée d'ouvrir les travaux et d'initier un débat général avec la salle.

Les quatre tables rondes de la journée ont porté sur les sujets suivants :

1- Appel à la générosité du public : évolution des missions demandées au secteur et sa réponse
Evolution des besoins et des missions, rôle et légitimité des organisations : quels enjeux ? Le secteur peut-il s'adapter ?

2- Quels financements et quelles évolutions pour la générosité ? Qui seront les donateurs, quels rapports avec eux dans 10 ans ? Comment convaincre les entreprises, les grands donateurs ? Quel avenir pour la Venture philanthropy ?

3- Comment évaluer les performances et rendre compte des résultats (ou de l'activité) ?
Comment mesurer l'efficacité du don et des organisations qui l'utilisent ? Peut-on tout évaluer ?

4- Ressources humaines : les enjeux de la professionnalisation. Professionnalisation de l'action, rôle du bénévolat, politiques de rémunération, formation... : quelles sont les évolutions à préparer ?

Une synthèse des débats réalisée et présentée par Edith Archambault, Vice-présidente du Comité de la Charte, suivie d'un débat, et l'intervention de Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et Haut commissaire à la jeunesse, ont conclu la journée.

Ce colloque a permis :

- d'identifier les grands défis, internes et externes, auxquels seront confrontées les organisations faisant appel à la générosité du public dans les dix prochaines années ;
- et de produire une liste de quelques idées fortes et de recommandations que les dirigeants d'organisations pourront utiliser pour orienter leur stratégie dans les années à venir.

L'intégralité des actes de cette journée, de l'intervention de Diana Aviv ainsi que les résultats des deux études réalisées par :

- l'Institut CSA sur « les défis de la prochaine décennie pour l'appel à la générosité publique » ;
- et par FORS Recherche Sociale sur « Les pratiques d'évaluation de la performance au sein des organismes qui font appel à la générosité du public. »

sont disponibles sur le site Internet du Comité : www.comitecharte.org

Le Comité remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants qui ont participé à la richesse des débats ainsi que les institutions et entreprises partenaires sans lesquelles ce colloque n'aurait pu se tenir.



► Le programme détaillé figure en annexe 3.

3.3 - Relations extérieures

Principaux faits marquants de l'année :

Le Comité a continué à faire connaître son action ainsi que sa position sur certains sujets tels que ceux des contrôles et de la transparence auprès des pouvoirs publics et de ses interlocuteurs.

→ **Ministère de l'Economie et des Finances : Comité stratégique des fonds de dotation**

Michel Soublin, Président du Comité, a été nommé au Comité stratégique des fonds de dotation, créé par Madame Lagarde, Ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, et dont la mission est notamment de suivre l'évolution des fonds de dotation et d'en favoriser le développement. Constitué de personnalités reconnues pour leur compétence et leur connaissance du mécénat, ce comité est présidé par Jean-Jacques Hyst, président de la Commission des lois du Sénat.

Ses travaux et débats s'intéressent notamment à la question de l'étude de la création des fonds de dotation, de leur contrôle et de la spécificité de l'appel à la générosité du public.

→ **Conférence Nationale de la Vie Associative du 17 décembre**

A la demande du Haut Commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté, le Comité de la Charte a participé aux travaux préparatoires de cette conférence au sein du Groupe dédié aux questions de clarification des relations entre l'Etat et les associations et aux enjeux de diversification et de sécurisation des financements (Groupe 2).

→ **Assemblée nationale**

Audition du Comité de la Charte, le 1er avril 2009, par le Groupe d'études sur le développement de la vie associative et le bénévolat présidé par la députée Mme Marland-Militello.

→ Agence Française de Développement (AFD)

Des contacts ont été pris avec des représentants de l'AFD afin de réfléchir à l'organisation d'un échange sur les pratiques de contrôle respectives AFD/Comité de la Charte. Il est convenu, dans un premier temps, d'organiser une présentation des contrôles et évaluations réalisés par l'AFD auprès des organisations qu'elle finance. Le Comité a été invité à présenter son expérience au séminaire international de l'AFD sur la redevabilité des Agences de développement.

→ Club des administrateurs du Comité de la Charte - Institut Français des Administrateurs (IFA)

Le Comité de la Charte a créé et anime en partenariat avec l'IFA, le Club des administrateurs d'associations et fondations, sous la forme de petits-déjeuners thématiques.

Ce club s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2009 pour aborder et échanger sur les thèmes suivants :

- « Les relations entre le Conseil et la direction de l'organisation », lors de la première réunion du 11 juin avec les témoignages de Geneviève Garrigos, Présidente d'Amnesty International France et de Daniel Lebègue, Président de l'Institut Français des Administrateurs ;
- « La composition du Conseil d'administration », avec la participation de Laurence Tiennot-Herment, Présidente de l'Association Française contre les Myopathies (AFM) et de Daniel Lebègue, Président de l'Institut Français des Administrateurs, le 22 septembre ;
- « Les rôles respectifs du Conseil d'administration, du Bureau et des Comités du Conseil », avec la participation de Xavier Delsol, Avocat Associé, DELSOL & ASSOCIES et de Claude Meunier, Directeur général de l'Association des Paralysés de France (APF), le 1^{er} décembre.

Ces réunions sont limitées à 20 administrateurs et connaissent un franc succès. Au total, 50 Présidents ou administrateurs ont déjà participé. Elles se poursuivront en 2010.

→ Institut de Mécénat de Solidarité (IMS-Entreprendre pour la Cité)

Participation du Comité de la Charte au Comité d'orientation du projet de l'IMS intitulé MECENOVA (création d'un site internet de mise en relation Entreprises-Associations et de promotion du mécénat). Ce site vise à faciliter et multiplier les partenariats entre entreprises mécènes et associations œuvrant pour des causes d'intérêt général : solidarité, environnement, culture, santé, éducation, sport... Son accès est entièrement gratuit. www.mecenova.org.

→ Inspection Générale des Finances

Audition du Comité dans le cadre d'une mission demandée par Mme Lagarde sur l'efficacité de l'aide au développement le 24 novembre.

→ International Committee on Fundraising Organisations (ICFO)

Pour mémoire, l'ICFO est une organisation internationale qui regroupe des institutions qui, en Europe, aux Etats-Unis, au Canada, à Taïwan, ont pour vocation d'attribuer un *label* aux organisations sans but lucratif qui font appel à la générosité du public pour financer tout ou partie de leurs actions.

L'ICFO a été créé en 1958 et ses statuts actuels ont été adoptés en 1989. De droit néerlandais, l'ICFO est enregistré au Conseil de l'Europe sous forme d'une organisation non-gouvernementale avec statut consultatif. Ses bureaux et son Secrétariat général sont à Berlin. Le Comité de la Charte est membre de cette organisation depuis 1991.

L'ICFO regroupe aujourd'hui les organisations de 14 pays : Allemagne, Autriche, Canada, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Taïwan, Suède et Suisse.

Son objet statutaire est le suivant :

« Pour permettre aux donateurs d'avoir confiance dans le fait que les dons sont bien utilisés pour les buts pour lesquels ils sont faits, la mission de l'ICFO sera :

- *promouvoir la transparence et l'honnêteté des activités des organisations caritatives non-gouvernementales faisant appel à la générosité du public, dans l'Union Européenne et dans d'autres parties du monde ;*
- *rassembler de l'information parmi les membres ou autres sources, et échanger cette information parmi les membres ;*
- *élaborer des standards pour des organisations caritatives non-gouvernementales agissant au plan international. »*

L'Assemblée Générale de l'ICFO s'est tenue les 24 et 25 avril 2009 à Amsterdam. Cette assemblée générale a été l'occasion pour les organisations membres d'accueillir 3 nouveaux membres européens : la Fundacion Lealtad (Espagne), la Consumer's Association (Royaume-Uni) et Donorinfo (Belgique).

La tenue de l'Assemblée générale proprement dite était précédée d'un colloque sur le thème « *Building donor trust in cross-border philanthropy* » (« *Développer la confiance du donateur dans la philanthropie trans-frontalière* »). Ineke Koele, avocate du cabinet néerlandais Benvalor, a introduit le sujet avec un exposé sur les questions fiscales laissées en suspens par l'arrêt Persche (arrêt du 27 janvier 2009 CJE - Affaire C-318/07) et les barrières fiscales qui entravent les dons transfrontaliers au sein de l'Union européenne. Exposé prolongé en fin de colloque par une analyse des aspects fiscaux du fundraising international présentée par Marnix van Rij, avocat associé du cabinet Ernst & Young.

Felix Cohen, membre du conseil d'administration de Consumers International, a ensuite fait un parallèle entre les positions respectives du donateur consommateur et les enseignements qu'il convient de tirer, dans le secteur de la philanthropie, de l'arsenal mis en place pour assurer la défense des consommateurs.

Une responsable de Plan International, organisation internationale - de souche néerlandaise - de parrainage d'enfants a enfin présenté les moyens mis en œuvre pour assurer le reporting des actions engagées par son organisation dans le monde entier.

Le colloque s'est achevé avec la présentation, en avant-première, d'une étude commandée par la Direction Générale *Justice, Liberté et Sécurité* de la Commission européenne sur les différents dispositifs de surveillance des organisations non lucratives existant dans les pays membres de l'Union européenne. Cette étude, pilotée par Nilda Bullain, directrice du *European Center For Not-for-profit Law*, n'a pas encore été publiée.

➔ **Interventions publiques et colloques**

Les représentants du Comité sont intervenus en 2009 dans un certain nombre de colloques et de réunions publiques organisés par :

- **l'ADEMA - Université du management (UMA) à l'Ecole des Mines :**

Présentation du Comité de la Charte et de son dispositif de contrôle aux étudiants de l'UMA lors de trois interventions (les 3 mars, 5 mai, et 19 novembre) ;

- **Conseil Supérieur du Notariat (CSN) :**

Participation le 27 avril à une réunion consacrée à la présentation du Guide des libéralités consenties aux associations et fondations publié conjointement par le CSN et France générosités ;

- **France générosités / Association Française des Fundraisers :**

Intervention de Michel Vantalou (contrôleur du Comité) au petit-déjeuner sur le Compte d'Emploi des Ressources (CER) le 15 octobre ;

- **Centre Français des Fondations (CFF)**

Participation de Michel Soublin au colloque du CFF à Annecy les 25, 26 et 27 novembre sur le sujet de l'évaluation ;

- **Université de la Sorbonne, Master Communication Politique et Sociale :**

Présentation du Comité aux étudiants du Master Communication Politique et Sociale le 1^{er} décembre ;

- Odissée - Les Associations et le Citoyen

Intervention de Michel Soublin, en décembre, dans le cadre des rencontres « Les Associations et le Citoyen » de l'association Odissée, animée par Jean-François Chantaraud.

Ces tribunes sont l'occasion de rappeler l'originalité et l'efficacité du travail mené par le Comité et son corps de contrôle en matière d'amélioration des pratiques des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

3.4 – Candidats à l'agrément

Pour rappel :

➔ **Nouveaux agréments : Quatre nouvelles organisations agréées**

Elevages Sans Frontières

En janvier 2009.

Cette association aide des familles rurales dans les pays en développement à acquérir une autonomie durable grâce à l'élevage. En recevant des animaux, de l'équipement, une formation et une assistance locale, les familles se procurent une source durable de nourriture et de revenus.

www.elevagessansfrontieres.org

En juin 2009 :

L'Institut Gustave Roussy

L'un des premiers centres de lutte contre le cancer en Europe, l'Institut de cancérologie Gustave Roussy (IGR), à Villejuif, dirigé par le Professeur Thomas Tursz, réunit sur le même site plus de 2 000 hommes et femmes. Leur mission : soigner les personnes atteintes de cancer, chercher et mettre au point de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques, diffuser les connaissances dans les communautés médicales et scientifiques, françaises et internationales. L'IGR est un établissement privé, à but non lucratif, participant au service public de santé ; il est habilité à recevoir des dons et legs depuis l'ordonnance de 1945.

www.igr.fr

La Fondation Gustave Roussy

La Fondation Gustave Roussy, présidée par Madame Simone Veil a été créée en 2005 par l'Institut Gustave Roussy et le Conseil Général du Val-de-Marne. Reconnue d'utilité publique, elle a pour vocation de soutenir financièrement la recherche en cancérologie, de la compréhension de la cancérogenèse aux innovations diagnostics et thérapeutiques.

Soutenue par le Ministère délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, cette Fondation de recherche sur le cancer poursuit aussi l'objectif d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie des patients.

Aide à l'Enfance Tibétaine (AET)

En septembre 2009.

AET est une association de solidarité dont l'objet principal est d'aider les réfugiés tibétains, en Inde, et au Népal.

www.a-e-t.org

Tout comme les 56 associations déjà agréées avant elle, ces quatre nouvelles organisations agréées s'engagent à respecter la Charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles. Ceci porte à 60, le nombre d'organisations agréées au 31 décembre 2009. Pour mémoire, le nombre des agréées il y a 5 ans était de 52. Cette augmentation marque une prise de conscience grandissante de l'intérêt d'une démarche de régulation professionnelle au sein de ce secteur.

► La liste des organisations agréées au 31 décembre 2009 figure en annexe 1.

→ Candidats à l'agrément du Comité

Le Comité constate, cette année encore, qu'un nombre croissant d'organisations sollicitent son agrément. Au 31 décembre 2009, ce sont dix candidatures d'organisations qui ont été acceptées par le Conseil d'administration et transmises à la Commission d'agrément et de contrôle pour examen.

Toutefois, un grand nombre d'organisations prenant contact avec le Comité ne satisfont pas à l'un des critères suivants :

- la certification des comptes ;
- l'établissement de Compte d'Emplois des ressources ;
- la communication des documents statutaires aux membres avant l'assemblée générale ;
- le critère plancher de 500 K€ de produits d'appel à la générosité du public ;
- les deux années d'existence, notamment pour les Fondations de nouveau type (Fondations de Coopération Scientifiques etc...) ;
- l'obligation pour la structure centrale d'une organisation dite « complexe » d'avoir à garantir le respect de la Charte par l'ensemble des structures affiliées. Ceci afin d'éviter les confusions de nom et que des composantes de ces organisations se prévalent de l'agrément alors qu'elles ne respectent pas la Charte.

A la fin 2009, ce sont neuf autres organisations qui préparent leur demande de candidature officielle. La constitution du dossier et la mise en conformité avec la Charte requièrent souvent un temps important pour certaines organisations. Pour cette raison, les décisions d'agrément seront étalées dans le temps.

Toutefois, pour ce qui concerne le Comité, la procédure d'examen pour l'octroi d'un premier agrément est en cours de révision afin d'accélérer le processus sans, bien entendu, compromettre la rigueur de l'examen.

IV- LA GOUVERNANCE DU COMITE

Structure juridique : le Comité de la Charte est une association de 68 membres : 60 organisations agréées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration élu par l'Assemblée générale. Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées dont le Président.

Par délégation du Conseil, les décisions d'agrément de nouvelles organisations et les renouvellements sont prises par la Commission d'agrément et de contrôle totalement indépendante – de même que les contrôleurs – des organisations agréées.

4.1 – Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2009 et réunion annuelle statutaire des contrôleurs, des membres de la Commission d'agrément et de contrôle, des bénévoles et des administrateurs

4.1.1 L'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2009

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 26 mars 2009 dans les locaux de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle a rassemblé 53 organisations sur 57 et 7 personnalités qualifiées sur 7.

Les résolutions à l'ordre du jour ont été votées.

La deuxième partie de l'Assemblée générale a été consacrée à un débat sur le thème « *Le pilotage et la rémunération des agences de collecte* » animé par Edith Archambault et Claude Thélot, administrateurs du Comité de la Charte

4.1.2 Réunion annuelle statutaire des contrôleurs, des membres de la Commission d'agrément et de contrôle, des bénévoles et des administrateurs

Le 20 octobre au matin la réunion annuelle statutaire des contrôleurs, des membres de la Commission d'agrément et de contrôle, des bénévoles et des administrateurs a rassemblé 57 participants sur les sujets suivants :

1 – Compte-rendu sur l'actualité générale du Comité

- Sujets de déontologie en cours d'étude
- Communication et relations extérieures du Comité
- Activités du Conseil d'administration

2 – Compte-rendu sur l'actualité du corps de contrôle

- Règlement d'agrément
- Recrutement
- Formation
- Commission d'agrément et de contrôle

4.2 – Le Conseil d’administration

4.2.1 Composition

L’Assemblée générale du 26 mars 2009 a réélu 2 personnalités qualifiées (Jean-Pierre Duport et Claude Thélot) et élu une nouvelle personnalité qualifiée - Susan Liataud - pour apporter au Conseil un éclairage international.

Compte tenu de l’élection d’une personnalité qualifiée supplémentaire (soit 8 personnalités qualifiées au total), ce sont trois organisations (soit 7 représentants d’organisations au total) qui ont été élues. Sur les 7 organisations candidates, les 3 organisations élues ou réélues sont : l’Association pour la Recherche sur le Cancer représentée par Axelle Davezac, la Cimade représentée par Philippe Texier et l’Association des Paralysés de France représentée par André Lauret, ces deux dernières après un deuxième tour de scrutin.

► **La liste des membres du Conseil d’administration figure en annexe 2.**

Rapports des Comités internes du Conseil d’administration

Le Conseil d’administration du 12 mai 2009 a ainsi pu procéder à la nouvelle composition de ses Comités du conseil dont le rôle est de préparer et d’étudier les décisions qui sont ensuite soumises au Conseil d’administration :

1. Comité de Nomination et de Gouvernance (CNG) :

Présidé par Edith Archambault accompagnée de Jean-Pierre Duport, Michel Fleury, André Lauret et Philippe Rollier, sa mission est de rechercher de nouveaux candidats comme personnalités qualifiées et de s’assurer que la gouvernance du Comité reste toujours à la pointe des bonnes pratiques. Ce comité s’est réuni 3 fois en 2009.

►► **Rapport de la Présidente du Comité de nomination et de gouvernance :**

Depuis la dernière assemblée générale le CNG a privilégié, en fonction des circonstances, sa fonction de nomination. Le remplacement de Michel Soublin à la Présidence du Comité a, en effet, été largement anticipé de manière à permettre à son successeur de se familiariser avec le Comité et ses organisations membres. Le CNG a estimé qu’il n’était pas opportun de procéder à un recrutement interne au sein des personnalités qualifiées du Conseil d’administration et il a sollicité les suggestions de la Commission d’agrément et de contrôle et d’un certain nombre d’organisations. Les suggestions ayant été très peu nombreuses, le Comité a eu recours au cabinet de recrutement Egon Zehnder qui a effectué bénévolement une recherche correspondant au profil du poste. Une liste d’une vingtaine de personnalités potentielles a été progressivement réduite. Le CNG et Michel Soublin, ont longuement interrogé six candidats, d’avril à juin 2009, avant de choisir de présenter Gérard de la Martinière aux suffrages du CA puis de l’Assemblée générale de 2010. Le CNG devra rechercher une personnalité qualifiée pour remplacer au CA Patrick Baquin lorsque la mise à disposition du Comité par la Caisse des Dépôts et Consignations sera finalisée.

Le Comité de la Charte doit être à la pointe des bonnes pratiques en matière de gouvernance. Ceci a amené le CNG à réfléchir sur les éventuels conflits d’intérêt que pouvaient rencontrer les personnes bénévoles ou salariées qui y travaillent et à adopter une procédure pour les déclarer, déterminer s’il y a réellement conflit d’intérêt (pécuniaire ou surtout d’influence) et, si oui, les éliminer. Tous les administrateurs et les salariés du Comité ont été invités à remplir une déclaration sur l’honneur sur leurs

postes et responsabilités au 1^{er} janvier 2010 et ils doivent faire part au CNG des évolutions importantes survenues ultérieurement.

Le CNG a par ailleurs établi une liste de problèmes de gouvernance qui seront analysés plus tard en fonction des impératifs du plan stratégique.

2. Comité de déontologie :

Présidé par Gilles Paillard (représentant de SOS Villages d'Enfants) et composé de Anne Chanon, Martial Lesay, Michel Soublin et de deux nouveaux membres : Susan Liautaud et Philippe Texier. Sa mission est d'étudier les évolutions nécessaires des règles déontologiques et de proposer aussi bien les processus d'élaboration que les règles elles-mêmes à adopter. Ce Comité s'est réuni 4 fois en 2009.

► Rapport du Président du comité de déontologie :

Le comité de déontologie a vu sa composition très largement renouvelée en 2009. Beaucoup étant nouveaux dans cette fonction, il convient de souligner qu'un temps d'adaptation et de compréhension a été nécessaire pour que ce groupe soit pleinement opérationnel. Ce comité s'est réuni 4 fois cette année. Il a dû se prononcer sur trois sujets majeurs qui avaient déjà été engagés en 2008 :

- La rémunération des dirigeants élus
- Le pilotage et la rémunération des prestataires de collecte
- L'essentiel de l'année et le rapport annuel

Pour ces sujets, et compte tenu de leur importance, le comité a été particulièrement attentif à ce que le processus de consultation avec l'ensemble des membres soit bien respecté.

Comme ce processus de consultation a été différent à chaque fois, le comité a, in fine, préconisé que la méthode retenue, pour demander l'avis des adhérents en ce qui concerne les Textes d'Application de la Charte (TAC) sur « l'essentiel » (adaptation des outils de communication en cohérence avec le nouveau compte d'emploi des ressources), soit celle retenue à l'avenir : à savoir, un groupe de travail et des rencontres régulières avec l'ensemble des adhérents.

Par ailleurs, à chaque fois que le Comité a eu à se prononcer, par delà l'importance qu'il attache à la consultation des adhérents, il a préféré mettre en avant la nécessité de responsabiliser chacune des organisations, et en particulier leur Conseil d'administration, dans leur prise de décisions ; ses décisions devant être restituées de façon transparente aux yeux des donateurs.

3. Comité de liaison avec la Commission d'agrément et de contrôle :

La mission de ce comité, présidé par Claude Thélot accompagné de Patrick Baquin, Axelle Davezac et Hervé Guérin, est d'assurer l'interface avec le corps de contrôle et l'information du CA sur les méthodes de contrôle et leur application. Participent également 4 représentants de la Commission d'agrément et de contrôle. Ce Comité s'est réuni 2 fois en 2009.

► Rapport du Président du comité de liaison avec la Commission d'agrément et de contrôle :

Le comité de liaison entre le Conseil d'administration et la Commission d'agrément et de contrôle s'est réuni deux fois en 2009. Conformément à sa mission, il a fait plusieurs suggestions permettant d'améliorer nos procédures et de développer les connaissances réciproques des administrateurs et des commissaires et contrôleurs : propositions pour accroître la formation des administrateurs au processus de contrôle ; suggestion pour évaluer certains aspects de ce processus, en particulier explicitation des critères de décision de la Commission ; souhait de faire procéder à une évaluation de notre procédure de conciliation (dans la mesure où c'est la première fois qu'elle est appliquée) ; suggestions de modifications de nos textes pour articuler le droit au fait (en particulier sur le calendrier de travail de la Commission) ; mise à jour de sujets rencontrés lors des contrôles et souhait que ces sujets soient examinés par le Comité.

Il est très utile qu'une telle instance de liaison existe, mais pour le proche avenir son activité doit évidemment s'insérer dans le plan à moyen terme du Comité.

4.2.2 Réunions du Conseil

En 2009, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois. Le Conseil d'administration a pris acte des décisions de la Commission d'agrément et de contrôle et traité de nombreux autres sujets liés, par exemple, aux règles de déontologie, à la vie associative interne du Comité, à l'environnement législatif, à la notoriété et la communication du Comité et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 81% avec au minimum les 2/3 des membres présents à chaque Conseil.

4.2.3 Le bureau

Le bureau élu par le Conseil d'administration du 26 mars 2009 est constitué de **Michel Soublin** - *personnalité qualifiée* (Président), **Edith Archambault** – *personnalité qualifiée* (Vice-présidente), **Gilles Paillard** – *SOS Villages d'Enfants* (Secrétaire général), et **Axelle Davezac** - *Association pour la Recherche sur le Cancer* (Trésorière).

Les membres du bureau ont été consultés à diverses reprises entre les réunions du conseil, mais c'est l'activité des comités plus que celle du bureau qui est privilégiée.

4.3 Lancement du plan stratégique de 3 à 5 ans

Le Conseil d'administration a décidé officiellement lors de sa séance du 2 juillet 2009 d'ouvrir la réflexion sur les orientations à moyen terme du Comité et pour cela :

- de faire travailler en parallèle quatre groupes de travail sur les thèmes de l'élargissement et de la notoriété et de créer deux autres groupes sur les questions du contrôle et de la vie associative du Comité ;
- de fixer pour objectif à ces groupes un rapport d'étape pour le séminaire de travail du Conseil d'administration du 4 décembre ;
- d'en confier la co-animation à Michel Soublin et Gérard de La Martinière.

Les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'un séminaire de travail du Conseil d'administration, le 4 décembre 2009. Les grandes orientations arrêtées par le Conseil d'administration seront présentées à l'ensemble des organisations membres et du corps de contrôle lors de différentes réunions programmées courant janvier 2010, avant d'être officiellement débattues lors de l'Assemblée générale de mars 2010.

V - LES RESSOURCES HUMAINES

5.1 - Contribution des bénévoles

Après un premier recensement effectué pour l'année 2005 et pour donner une image plus fidèle de l'activité totale du Comité, le recensement du temps consacré par les bénévoles à leur mission est aujourd'hui régulièrement réactualisé.

Rappelons que ces bénévoles sont essentiellement les contrôleurs et commissaires auxquels s'ajoutent quelques autres dont l'activité est plus spécialisée ainsi que le président du Comité et les administrateurs.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des bénévoles. Le temps de travail qui en ressort s'élève à 1846 jours (contre 1648 en 2008) représentant environ 10 personnes équivalent temps plein (contre 9 pour 2008). Si nous rémunérions nos bénévoles au salaire d'un directeur pris comme référence, cela représenterait un coût non chargé d'environ 662 k€ (contre 596 k€ pour 2008), à rapprocher du total des dépenses du Comité en 2008, soit environ 540K€.

5.2 - Equipe salariée

L'équipe salariée est composée de 4 personnes : Cyrille Cohas-Bogey, directeur, Fabrice de Laval, directeur contrôles, Nadia Bensalem et Christine Berlincourt, assistantes.

VI - EXTRAIT DES COMPTES DU COMITE ⁽¹⁾

BILAN au 31 décembre 2009

	ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2009			Exercice N-1 clos le 31/12/2008
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<i>Immobilisations incorporelles :</i>	32 218,31	32 184,24	34,07	1 358,54
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Logiciels, droits & valeurs similaires	32 218,31	32 184,24	34,07	1 358,54
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	<i>Immobilisations corporelles :</i>	29 697,21	28 027,31	1 669,90	3 327,58
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	29 697,21	28 027,31	1 669,90	3 327,58	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations financières (1)</i>	106,24	0,00	106,24	5 805,43	
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de la dotation					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres créances immobilisées	106,24		106,24	5 805,43	
TOTAL I	62 021,76	60 211,55	1 810,21	10 491,55	
ACTIF CIRCULANT	<i>Stocks et en-cours :</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matières premières et autres approvisionnements				
	Autres				
	<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	0,00		0,00	0,00
	<i>Créances (2) :</i>	15 000,00	0,00	15 000,00	1 956,03
	Créances usagers et comptes rattachés	15 000,00		15 000,00	0,00
	Autres	0,00		0,00	1 956,03
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	366 270,05		366 270,05	271 682,86	
COMPTES DE REGULARISATIO N	Charges constatées d'avance (2)	3 287,65		3 287,65	1 737,45
	TOTAL II	384 557,70	0,00	384 557,70	275 376,34
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		446 579,46	60 211,55	386 367,91	285 867,89
(1) Dont à moins d'un an					
(2) Dont à plus d'un an					
(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs net à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

⁽¹⁾ L'intégralité du rapport financier et du rapport du Commissaire aux comptes est disponible sur demande au Comité de la Charte
Rapport annuel du Comité de la Charte du don en confiance – 2009

BILAN
au 31 décembre 2009

		PASSIF (avant répartition)	Exercice N clos le 31/12/2009	Exercice N-1 clos le 31/12/2008
FONDS ASSOCIATIFS (*)	Fonds propres			
	Fonds associatifs sans droit de reprise Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau (a) Résultat de l'exercice (b) Résultat en instance d'affectation		233 354,73 22 397,34	237 024,39 -3 669,66
FONDS ASSOCIATIFS	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatifs avec droit de reprise : - Apports - Legs et donations - Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a) Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)			
TOTAL I			255 752,07	233 354,73
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges		0,00	0,00
	FONDS DEDIES	Fonds dédiés : - Sur subventions de fonctionnement - Sur autres ressources	0,00	0,00
TOTAL II			0,00	0,00
DETTES (1) (d)	Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commande en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c) Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		57 147,84 73 468,00 0,00	51 727,16 786,00 0,00
	COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL III			130 615,84	52 513,16
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			386 367,91	285 867,89
(1) Droit à plus d'un an Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque				
(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.				
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit.				
(c) Dettes sur achat ou prestation de services.				
(d) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commande en cours.				
ENGAGEMENTS DONNES				
Legs net à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées, ...). Un total 1bis

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Fonds associatifs" et la rubrique "Provisions pour risques & Charges", avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées, ...). Un total 1bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence

Réal 2009 - Budget 2010

CHARGES	REEL 2008	BP 2009	Réal 2009	BP 2010	PRODUITS	REEL 2008	BP 2009	Réal 2009	BP 2010
Achats	38 066	38 600	69 018	41 850	Ventes produits finis,	0	0		0
Achats d'études et des prestations de services	28 001	28 000	58 484	30 000	Marchandises				
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 500	2 500	2 370	3 500	Prestations de service				
Fournitures d'entretien et de petit équipement	509	600	299	850	Produits des activités annexes				
Fournitures administratives	3 629	4 000	3 818	4 000	Subventions d'exploitation	77 341	130 000	146 000	65 000
Photocopie	3 427	3 500	4 047	3 500	<i>Etat :</i>				
					DIES				
Services extérieurs	49 124	48 250	49 771	55 250	FONJEP	7 341			
Locations mobilières et immobilières	37 167	36 200	37 564	42 000	<i>Mjsva</i>	60 000	60 000	55 000	55 000
Entretien et réparation	7 546	6 600	6 923	7 500	<i>Mjsva Colloque 20 ans</i>			15 000	
Assurances	887	1 150	932	1 150	<i>Autres :</i>				
Documentation	944	2 000	1 180	2 000	CNCC	10 000	10 000	10 000	10 000
Abonnement (internet)	2 580	2 300	3 172	2 600	Autres subventions Colloque 20 ans dont:		60 000	66 000	
Autres services extérieurs	64 654	71 910	89 377	94 721	Agence Française de Développt			20 000	
Rémunérations intermédiaires - honoraires (*2)	38 968	36 000	27 397	67 711	Fondation crédit Coopératif			15 000	
Frais d'actes	321	300	0	300	CDC			10 000	
Publicité Insertions	2 487	2 000	289	2 000	PwC			10 000	
Catalogues et Imprimés	2 129	2 500	1 961	2 500	Fondation EDF			5 000	
Déplacements, missions et réceptions	12 273	14 000	11 838	14 000	Mutuelle St-Christophe			4 000	
Frais postaux et de télécommunication	5 389	4 200	8 174	5 000	AG2R Isica			2 000	
Services bancaires	47	110	96	110					
Cotisations versées	1 841	1 500	1 783	1 800					
Reprographie (FADORA)	946	1 000	1 024	1 000					
Frais colloque / séminaire	253	300	405	300					
Colloque / 20 ans du Comité		10 000	36 410						
Impôts et taxes	25 910	18 697	16 466	4 171					
Impôts et taxes sur rémunération	21 684	16 777	10 860	0					
Autres impôts et taxes	4 226	1 920	5 606	4 171					
Charges de personnel	315 552	353 367	313 423	299 358					
Rémunération du personnel	205 215	234 661	186 427	184 221					
Charges sociales (+ I et T sur rému. 2010)	110 337	118 706	105 826	115 137					
Provisions CONGES PAYES AU 31/12/09 (*1)			21 170						
Autres charges de gestion courante	0	0		0	Autres produits gestion	389 515	399 000	411 460	428 350
Redevance marque					Cotisations	389 515	399 000	411 460	428 350
Perte sur créances					- Autres				
Charges financières					Produits financiers	8 337	8 000	5 974	8 000
Charges exceptionnelles	2 751	0		0	Produits exceptionnels	1 805	0		0
Charges sur exercices antérieurs	2 751				Sur opérations de gestion	94			
					Sur exercices antérieurs	1 711			
Dotations amortiss, provis, et engagts	5 467	6 000	2 982	6 000	Reprise provis/fonds	20 857			
Dotations aux amortissements	5 467	6 000	2 982	6 000	MJSVA 2006/07/08	6 721			
Dotations pour risques et charges					Reprise Prov. Retraite	14 136			
Fonds dédiés									
TOTAL DES CHARGES	501 524	536 824	541 037	501 350	TOTAL DES PRODUITS	497 855	537 000	563 434	501 350
EXCEDENT		176	22 397		DEFICIT	3 669			
TOTAL GENERAL	501 524	537 000	563 434	501 350	TOTAL GENERAL	501 524	537 000	563 434	501 350

(*1) : provision pour congés payés (+ 21k€) passée à la suite de la reprise d'autonomie en matière de gestion des salariés du Comité

(*2) : y compris pour 2010, 40 k€ de rémunérations d'intermédiaires et honoraires pour le développement des études du CC

ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITE

Annexe 1 Les organisations agréées par le Comité de la Charte au 31 décembre 2009

Annexe 2 Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2009

Annexe 3 Programme du Colloque du Comité du 8 octobre 2009

Annexe 4 Articles sur le Comité et citations parus dans les médias en 2009

Les organisations agréées par le Comité de la Charte

au 31 décembre 2009

Action contre la Faim	Fondation pour la Recherche Médicale
A chacun son Everest	Foyer de Cachan
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture	Frères des Hommes
Agronomes et Vétérinaires sans Frontières	Gefluc (Fédération nationale des groupements des entreprises françaises et monégasques dans la lutte contre le cancer – Fegefloc)
Aide à l'Enfance Tibétaine	Habitat et Humanisme
Aide et Action	Handicap International
Amnesty International (section française)	Institut Gustave Roussy
Association des Paralysés de France	Institut Pasteur
Association les Petits Frères des Pauvres	Jeunesse au Plein Air
Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	Ligue Nationale contre le Cancer
Association Petits Princes	Maisons d'Accueil l'Ilot
Association pour la Recherche sur le Cancer	Médecins du Monde
Association Valentin Hauÿ au Service des Aveugles et des Malvoyants	Oeuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers
Bureau International Catholique de l'Enfance	Ordre de Malte
Care France	Organisation pour la Prévention de la Cécité
Centre Français de Protection de l'Enfance	Orphéopolis
Chaîne de l'Espoir (La)	Partage
Cimade	Restaurants du Coeur - Relais du Coeur
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	Secours Catholique
Comité Français pour la Solidarité Internationale	Secours Populaire
Comité Perce-Neige	Société Nationale de Sauvetage en Mer
Croix-Rouge Française	Sol en Si
Délégation Catholique pour la Coopération	SOS Sahel International France
Elevages sans Frontières	SOS Villages d'Enfants
Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés	Terre des Hommes France
Fondation ATD Quart-Monde	Un Enfant par la Main
Fondation d'Auteuil	Unicef France
Fondation de France	Vaincre la Mucoviscidose
Fondation de l'Avenir	
Fondation Gustave Roussy	
Fondation des Petits Frères des Pauvres	
Fondation Hôpitaux de Paris- Hôpitaux de France	

Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2009

PERSONNALITES QUALIFIEES

Edith ARCHAMBAULT (Vice-présidente) : Professeur émérite de l'Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne, auteur du livre « Le secteur sans but lucratif, associations et fondations en France », primé par l'Académie des sciences morales et politiques.

Patrick BAQUIN : Directeur du département du développement économique et de l'économie sociale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Anne CHANON : Directrice Générale adjointe de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité, en charge de la déontologie et des affaires extérieures.

Jean-Pierre DUPORT : Administrateur sortant du Comité de la Charte, Préfet de région honoraire.

Susan LIAUTAUD : Consultante, fondatrice d'un cabinet de Conseil spécialisé dans les organisations non lucratives, JD Columbia University, MA Stanford University, PhD London School of Economics and Political Sciences.

Philippe ROLLIER : Administrateur sortant du Comité de la Charte. Durant 6 années, Président de Lafarge North America, Directeur général adjoint du Groupe Lafarge. Administrateur de sociétés.

Michel SOUBLIN (Président) : Administrateur sortant du Comité de la Charte. De 1973 à juillet 2007, il a occupé divers postes de direction générale, de contrôle de gestion et celui de trésorier de Schlumberger Limited.

Claude THELOT : Conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes, Président de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école en 2004.

ORGANISATIONS MEMBRES

ASSOCIATION PETITS PRINCES

Jean-Claude ROULOT

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

André LAURET

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Axelle DAVEZAC (Trésorière)

COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT

Martial LESAY

LA CIMADE

Philippe TEXIER

LES RESTAURANTS DU COEUR

Hervé GUERIN

SOS VILLAGES D'ENFANTS

Gilles PAILLARD

ORGANISATIONS QUI FONT APPEL À LA GÉNÉROSITÉ : LES DÉFIS DE LA PROCHAINE DÉCENNIE ⁽¹⁾

8h30

ACCUEIL – CAFÉ

9h - 10h45

SÉANCE PLÉNIÈRE

- Ouverture : Michel Soublin, Président du Comité de la Charte
- Résultats de l'étude « Les défis des 10 ans à venir pour les organisations faisant appel à la générosité », Stéphane Rozès, CSA
- Grand témoin : « Les défis des Charities aux USA », Diana Aviv, DG Independent Sector, USA
- Animateur du débat avec la salle : Francis Charhon, Directeur général de la Fondation de France

11h - 12h30

DEUX TABLES RONDES SIMULTANÉES

- Appel à la générosité du public : évolution des missions demandées au secteur et sa réponse
Evolution des besoins et des missions, rôle et légitimité des organisations : quels enjeux ? Le secteur peut-il s'adapter ?
Introduction :
Jean-Pierre Bayle, Président de la 5ème chambre de la Cour des Comptes
Intervenants :
 - Adri Kemps, DG du Centraal Bureau Fondsenwerving, homologue néerlandais du Comité de la Charte
 - Jean-François Mattéi, Président de la Croix-Rouge française
 - Julien Adda, Délégué général de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)Animateur :
Pierre Jacquet, Directeur exécutif chargé de la stratégie de l'Agence Française de Développement
- Quels financements et quelles évolutions pour la générosité ?
Qui seront les donateurs, quels rapports avec eux dans 10 ans ?
Comment convaincre les entreprises, les grands donateurs ? Quel avenir pour la Venture philanthropy ?
Intervenants :
 - Serge Raicher, Président de l'European Venture Philanthropy Association (EVPA)
 - Barbara de Colombe, Déléguée générale de la Fondation HEC
 - André Hochberg, Président de France Générosités
 - Henriette Steinberg, Secrétaire générale du Conseil d'administration du Secours Populaire FrançaisAnimateur :
Frédéric Naquet, Président d'Aide et Action - International

12h30 - 14h

DÉJEUNER BUFFET

14h - 15h30

DEUX TABLES RONDES SIMULTANÉES

- Comment évaluer les performances et rendre compte des résultats (ou de l'activité) ?
Comment mesurer l'efficacité du don et des organisations qui l'utilisent ? Peut-on tout évaluer ?
Intervenants :
 - Didier Vanoni, Directeur de Fors Recherche Sociale : résultats de l'étude sur « L'état des lieux des pratiques actuelles d'évaluation de leur efficacité par les organisations elles-mêmes »
 - Michel Villac, Secrétaire général de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE)
 - Florence Rodet, Secrétaire générale de la Fondation RATP
 - Jean-Louis Viélaquis, Président de Coordination SudAnimateur :
Philippe-Henri Duthéil, Vice-président du CNVA, Avocat Ernst & Young
- Ressources humaines : les enjeux de la professionnalisation
Professionnalisation de l'action, rôle du bénévolat, politiques de rémunération, formation... : quelles sont les évolutions à préparer ?
Intervenants :
 - Dominique Thierry, Vice-président de France Bénévolat
 - Bernard Brunhes, Président de France Initiative et Président de Emmaüs Habitat
 - François Soulage, Président du Secours Catholique
 - François Content, Directeur général de la Fondation d'AuteuilAnimateur :
Gilles Paillard, Directeur général de SOS villages d'Enfants

15h45 - 17h15

SÉANCE PLÉNIÈRE

- Synthèse des débats : Edith Archambault, Vice-présidente du Comité de la Charte
- Débat général avec la salle
- Conclusion et orientation par Martin Hirsch, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et haut commissaire à la jeunesse

⁽¹⁾ Intervenants sous réserve de modifications

Articles sur le Comité et citations parus dans les médias en 2009 (les plus importants figurent en gras)

- **La Croix – 15 janvier 2009**
- La Revue des notaires n° 41– janvier 2009
- Interdépendances – janvier/mars 2009
- Actu Experts n° 16 – 1^{er} trimestre 2009
- La Lozère nouvelle – 6 février 2009
- Nouveau consommateur – février/mars 2009
- Profession Politique – 2 mars 2009
- Renouveau – 27 février 2009
- **Le Journal du dimanche – 22 mars 2009**
- Le Canard Enchaîné – 1^{er} avril 2009
- Eglise à Saint-Etienne - 15 avril 2009
- Associations Mode d'Emploi – avril 2009
- Valeurs Actuelles – 16-22 avril 2009
- **La Vie – 23-29 avril 2009**
- **Le Monde – 12 juin 2009**
- Revue Banque – juin 2009
- Petit Journal Edition Lot et Garonne – 3-16 juin 2009
- **La Croix – 16 juin 2009**
- Elle – 20 juin 2009
- Première Heure – 1^{er} juillet 2009
- **Juris Associations – 1^{er} juillet 2009**
- Entreprises et mécénat – septembre 2009
- Le Petit Quentin – septembre 2009
- b.e – septembre 2009
- Vosges matin – 16 septembre 2009
- La Croix – 23 septembre 2009
- Union sociale – octobre 2009
- Le Figaro magazine – 3 octobre 2009
- **AFP – 7 et 8 octobre 2009**
- **La Croix – 8 octobre 2009**
- Centre Presse – 9 octobre 2009
- **Aujourd'hui en France – 14 octobre 2009**
- La République du Centre – 14, 17 et octobre 2009
- La Croix – 15 octobre 2009
- Le Télégramme de Brest – 15 octobre 2009
- Le Quotidien du Médecin – 16 octobre 2009
- Le Figaro magazine – 17 octobre 2009
- L'Est Républicain – 19 octobre 2009
- L'Echo des Vosges – 23 octobre 2009
- **Le Nouvel Economiste – 29 octobre 2009**
- Réforme – 29 octobre 2009
- La Lozère Nouvelle – 30 octobre 2009
- Recma – octobre 2009
- Télé Z Jeux – novembre 2009
- Le fil des ans – novembre – décembre 2009
- Générations femme – novembre-décembre 2009
- Notaires vie professionnelle supplément – novembre-décembre 2009
- Première Dame – novembre-décembre 2009
- Faire Face – novembre 2009
- La Nouvelle République – 12 novembre 2009
- Réforme – 12 novembre 2009
- La République du Centre – 12 novembre 2009
- L'indépendant – 13 novembre 2009
- La France Agricole – 20 novembre 2009
- Le Courrier Liberté – 20 novembre 2009
- Monde et Vie – 21 novembre 2009
- Le Journal du Dimanche version femina – 22 novembre 2009
- Le Courrier de l'Ouest – Angers – 26 novembre 2009
- Le Journal du Dimanche – 29 novembre 2009
- Union Sociale – décembre 2009
- **60 millions de consommateurs – décembre 2009**
- Le Particulier – décembre 2009
- Le Progrès – 1^{er} décembre 2009
- Le Maine Libre – 1^{er} décembre 2009
- Le Courrier de l'Ouest – 1^{er} décembre 2009
- Le Figaro magazine – 5 décembre 2009
- Nord Littoral – 6 décembre 2009
- Télé 2 semaines – 19 décembre 2009 -1^{er} janvier 2010
- **Libération – 21 décembre 2009**
- **La Croix – 22 décembre 2009**
- La correspondance de la publicité – 22 décembre 2009
- La Nouvelle République – 23 décembre 2009
- UNAT – décembre 2009
- Pèlerin magazine – 31 décembre 2009

■ Articles parus sur Internet

- www.edubourse.com - 14 janvier
- www.secteurpublic.fr - 14 janvier
- www.valeursactuelles.com – 16 avril
- www.categorynet.com – 8 avril
- www.categorynet.com – 29 avril
- www.categorynet.com – 1^{er} septembre
- www.youphil.com – 21 septembre
- www.l'express.fr – 21 septembre
- www.la-croix.com – 7 octobre
- www.lemonde.fr – 8 octobre

- www.lesechos.fr – 8 octobre
- www.youphil.com – 14 octobre
- www.lefigaro.fr – 14 octobre -
- www.letelegram.com – 15 octobre
- www.faire-face.fr – 15 octobre
- www.les4elements.typepad.fr – 15 octobre
- www.youphil.com – 23 octobre

- www.lexpansion.com – 25 novembre
- www.news-eco.com – 30 novembre
- www.agrisalon.com – 30 novembre
- www.feminin.annuairecommuniques.com – 1^{er} décembre
- www.lille-communiques.com – 1^{er} décembre
- www.paca-communiques.com – 1^{er} décembre
- www.bordeaux-communiques.com – 1^{er} décembre
- www.lyon-communiques.com – 1^{er} décembre
- www.coordinationsud.org – 10 décembre

■ Passages TV

- Le Magazine de la Santé – France 5 – 14 octobre
- TF1 – Journal de 13 heures - 14 octobre
- TF1 – Journal de 20 heures - 14 octobre
- France 2 - L'invité du 13 heures – 14 octobre
- France 2 – L'invité du 20 heures – 14 octobre
- France 3 – Edition nationale 19/20 – 14 octobre
- France 3 – Edition nationale – Soir 3 – 14 octobre
- M6 – Le 9h45 – 14 octobre
- France 24 – débat « La guerre des charités » – 23 novembre

■ Passages Radio

- Europe 1 – Le grand journal de l'info de Jean-Luc Morandini 13h15 – 15 octobre
- RTL – Journal de 18 heures et de 19 heures – 15 octobre
- France Info : Le débat de 11 heures – 15 octobre
- RMC – Citation du Comité – 15 octobre
- RFI – Les journaux d'information – 15 octobre
- France Inter – Journal de 18 heures – 15 octobre
- LSM (radio régionale) – Rapport sur le colloque – 6 novembre

- www.fr.news.yahoo.com – 9 novembre
- www.rue89.com – 9 novembre
- www.liberennes.fr – 18 novembre
- www.newspress.fr – 19 novembre
- www.nosbambins.com – 21 novembre
- www.youphil.com – 23 novembre
- www.medecinews.com – 25 novembre
- www.liberation.fr – 21 décembre
- www.fr.news.yahoo.com – 23 décembre

- Europe 1 – Journal de 8 heures – 25 novembre
- Café-Débat n°1 – 6 novembre
- Radio Fréquence Protestante – 10 décembre

■ Articles, interviews ou citations parus dans les revues ou les sites des organisations agréées

- Le Magazine d'Orphéopolis – janvier 2009
- Vivre (Ligue Nationale Contre le Cancer) – 3^{ème} trimestre
- Aide et Action Le Magazine – septembre
- Enfants de Partout (BICE) – octobre
- www.handicap-international.fr - 14 octobre
- www.fdh.org (Frères des Hommes) – novembre
- www.lesecourspopulaire.fr
- Recherche et Santé – 4^{ème} trimestre
- Vaincre – novembre
-